



Inter-Parliamentary Union  
For democracy. For everyone.



THE NATIONAL ASSEMBLY OF  
THE REPUBLIC OF KOREA

# World e-Parliament Conference 2014

8 - 10 May 2014 // National Assembly of the Republic of Korea // Seoul

# PLANIFICATION ET GESTION DES PARTENARIATS



**Pour une coopération parlementaire  
efficace**

## Les leçons de l'expérience

- **10 ans d'actions dans une vingtaine de parlements majoritairement du Sud(Asie, Afrique, Europe centrale et orientale, Amérique du Nord)**
- **Constats récurrents sur différents territoires**
- **Partage de réflexions et d'avis**
- **Plaidoyer pour un partenariat actif engageant tous les acteurs et non directif ( de type bailleur-consommateur)**
- **Un essai de diagnostic sur les conditions et les enjeux d'une coopération axée sur les résultats.**

## Quelques acquis

- **Aujourd’hui tous les parlements ou presque ont un site internet, un webmaster, un service informatique, parfois une page facebook, un réseau, un intranet**
- **les parlementaires disposent de Ipad /Iphone/connexions**
- **Convocations par mail et sms**
- **Moyens techniques et financiers accrus, on note une amélioration des délais de traitement des documents**
- **Création de directions informatiques à compétence transversale**

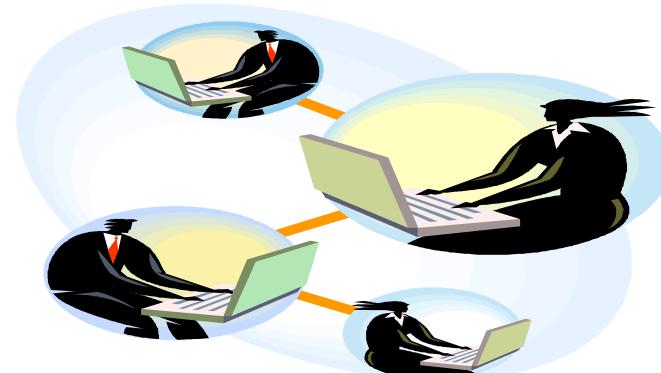
# Etat des lieux

## Les acteurs

- Parlements des pays en développement ou en sortie de crise
- Pluralité des intervenants
  - Bilatéraux -multilatéraux- ONG
  - De façon souvent spontanée ou individuelle
    - (feuille de route, objectifs spécifiques, une orientation)

## Les actions

- Diversité des besoins
  - Equipements, formations
  - Applications-Produits
  - Renforcement des capacités structurelles et organisationnelles



M. Eza

# Etat des lieux

## Les politiques

- **Les parlementaires**
- \***Accompagnement spécifique à travers plusieurs programmes de renforcement des capacités( commissions, plaidoyer, finances, femmes, ect)**
- \***L'impermanence du politique**
- \***Les priorités du politique**

## Les administratifs

- **L'Administration**
- \***Absence ou faiblesse de la fonction publique parlementaire**
- \***Des méthodes de travail à améliorer**
- \***Une propension à la rétention de l'information**

# Etat des lieux

## Les atouts

- **La vivacité et la fragilité des règles démocratiques**
- **La volonté constante des partenaires de renforcer les institutions parlementaires**
- **La volonté clairement exprimée des assemblées à bénéficier d'actions de coopération pour améliorer leurs performances**

## Les contraintes

- **Une certaine redondance voire concurrence**
- **faiblesse de la spécialisation et coordination des interventions**
- **Assurer le transfert durable des compétences**
- **Permettre une vraie appropriation et suivi-maintenance**

# Les préalables d' un partenariat efficace

1. Une volonté politique manifeste (impulse, motive, accompagne, valide ou invalide).
2. Le recensement et l'analyse des besoins réels et rationnels (par qui et comment)
3. La planification de la mise en œuvre (moyens humain et matériel et calendrier)
4. La cohérence et complémentarité des actions et des acteurs
5. La convergence des initiatives et de l'intérêt commun (I)
6. L'efficacité à court ou moyen terme des nouvelles méthodes
7. L'appropriation de la nouvelle organisation (clarification et formation)
8. Le suivi et l'encadrement en interne et par les partenaires
9. Informer sur et valoriser les résultats obtenus

# Proximité et réalisme

## Principe de réalité

- **Tenir compte des réalités du parlement: niveau de compétences réel, effectifs présents par rapport aux besoins exprimés/besoins constatés**
- **Tenir compte des possibilités d'absorption et de réalisation**

## Recherche d'efficacité

- **Coûts induits pour le bénéficiaire une fois le partenaire parti**
- **Capacité de gestion autonome à postériori**
- **(personnel, contenus, suivi, renouvellement)**
- **Associer le parlement à chaque étape de la réalisation**

# Un diagnostic commun Une réalisation solidaire



## Partenaire A

- **Exprime des besoins spécifiques**
- **Établit ses propres priorités**
- **Identifie ses forces et ses faiblesses**
- **Propose aussi des solutions durables**
- **Participe et réalise**
- **Evalue chaque étape**
- **Continue son processus**

## Partenaire B

- **Apporte des moyens humains, techniques ou financiers**
- **A son propre agenda(facteurs temps/moyens)**
- **Propose des solutions adaptées**
- **Accompagne et évalue**
- **Se retire**

---

## Organisation-Méthode-Information

**Beaucoup de projets s'arrêtent en cours de réalisation: pourquoi?**

- **Désengagement du partenaire**
- **Désintérêt des bénéficiaires**
- **Changement de situation institutionnelle ou interne**
- **Facteur temps( temps du projet et vie du parlement)**

**L'absence de communication entraîne une absence d'appropriation par le plus grand nombre ( le projet de x ou le mythe du projet porteur de ressources additionnelles pour quelques uns et d'opportunités pour d'autres)**

# Une démarche participative

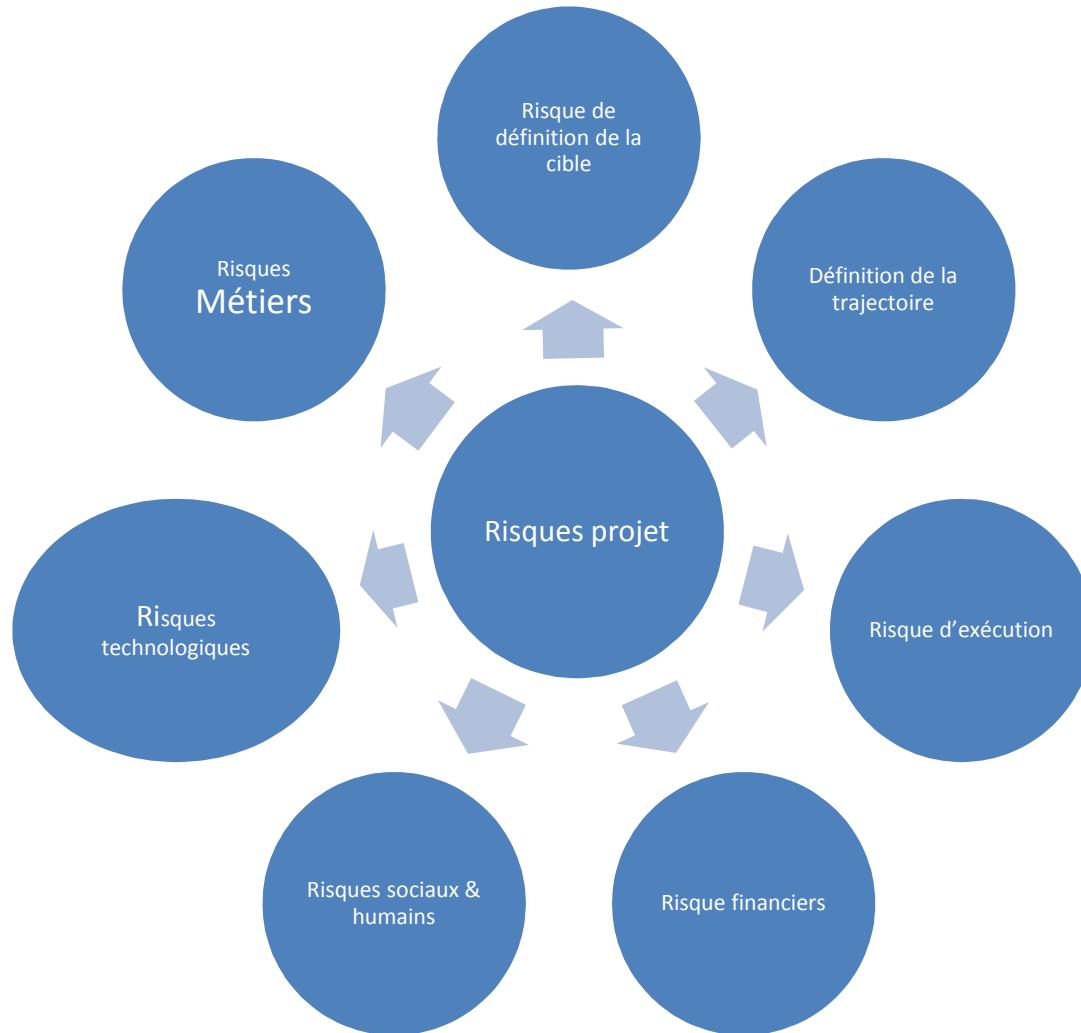
## les préalables à l'action

- Diagnostic partagé
- Implication de chaque partie
- Le principe de réalité plutôt que l'affichage
- Des priorités claires et communes
- Des moyens adaptés pour arriver au terme
- La responsabilité partagée( la fin de la délégation des moyens et des conséquences)

## Les moyens de la mise en œuvre

- Originalité et initiative(les limites du copier-coller)
- Evolution par palier pour une efficacité prouvée (finir ce que l'on commence)
- Communication transversale: intérêt commun-concertation

# Un partenariat est une petite entreprise



## Communiquer - Informer -Associer

- Les assemblées en développement peuvent au moment où elles formulent leurs besoins informer les partenaires et s'informer entre elles sur les programmes ou projets similaires ou complémentaires, passés, en cours et à venir quels qu'en soient les initiateurs.
- Elles peuvent également inscrire ces informations sur des plate forme collaborative ou leur site internet.

## Comment?

- En développant un plan et une programmation avec des prévisions et des projections réalistes.
- En faisant figurer l'information sur les sites internet de tous les partenaires.
- En faisant état des projets existants dans les revues et publications du parlement.
- En se spécialisant par secteurs d'intervention (ouvrages ou logiciels ou équipements ou formations).

## Un travail d'équipe

- Associer largement les décideurs, les cadres et techniciens locaux à la conceptualisation et à la mise en œuvre .
- Etablir l'état des lieux et faire l'adéquation avec ce qui est nécessaire, opportun et efficace.
- Envisager l'évolution à court, moyen et long terme(besoins actuels, évolution, planification).
- Elaborer un calendrier d'exécution en définissant les résultats attendus.
- Définir des paliers ou des seuils de réalisation intégrant plusieurs variables.
- Evaluer et ajuster pour tenir compte de la réalité du parlement

## Des synergies de groupe

- En développant les échanges et en harmonisant les pratiques et compétences entre parlements d'un même espace régional ou continental ( plate forme numérique).
- En s'associant entre partenaires intervenant dans une même assemblée ou un même espace régional.
- En constituant sur le terrain des équipes projets
- En assurant la lisibilité et la cohérence des différentes initiatives
- En élaborant une feuille de route définissant toutes les initiatives recensées et délimitant le champ et les modalités d'intervention .

# Partager l'information

Transparence pour :

- **Eviter les conflits d'intérêts.**
- **Empêcher la redondance de certaines activités au profit de domaines saturés.**
- **Envisager des priorités moins politiques et plus pérennes.**



# Le suivi et l'évaluation des projets

- **Le temps et les moyens qui y sont consacrés correspondent-ils aux besoins réels?**
- **Les différentes approches du suivi de la coopération(bureau de liaison, visites ponctuelles) sont elles pertinentes?**
- **La durée de mise en œuvre est-elle satisfaisante?**
- **Le degré ou la nature de la participation des bénéficiaires dans la définition des stratégies est-elle suffisante?**
- **L 'information est elle suffisamment relayée au niveau du parlement?**
- **Existe-t-il un consensus autour des nouveaux enjeux et aménagements?**

# Quelques indicateurs

## **Au niveau de l'appropriation des nouveaux outils et méthodes**

### **Rapidité-fiabilité-tracabilité-accès**

**L'appréciation des équipements fournis et des formations dispensées (en quoi ont-ils permis d'améliorer le travail parlementaire).**

## **Au niveau des effets directs sur la qualité du travail**

- Comment évaluer , analyser la qualité du travail fourni par les parlementaires ,les fonctionnaires et les tiers.**
- Les attentes des populations en matière d'accès à l'information sont-elles satisfaites.**

M. Eza

→ 20

# Une responsabilité partagée



A la base de tout partenariat organisation, méthode, planification et coordination sont des étapes qui bien articulées donnent des résultats positifs.

Ces résultats se traduisent par une maîtrise des nouveaux outils et méthodes pour une meilleure efficacité de la qualité et de l'accès à l'offre des parlements en matière d'information.

Egalité et complémentarité sont à la base d'un partenariat efficace.

M. Eza

21

---

# Merci!

